



Protection Sociale Complémentaire

La CGT n'a pas signé pour ça !

Beaucoup de salariés ont pu prendre connaissance des montants de cotisations et des taux de remboursement de la future Protection Sociale Complémentaire du Minarm. Notamment les cotisations dont devront s'acquitter les agents pour leurs ayants droit scandaleusement élevées !

Ce qui devait être une avancée sociale se révèle être un véritable recul, tel que pour les familles monoparentales qui seront particulièrement impactées.

La CGT avait proposé lors des négociations un panier de soins qui devait être bénéfique à tous. L'administration l'a balayé d'un revers de la main prétextant qu'il ne rentrait dans « l'enveloppe budgétaire » et accusant la CGT de vouloir « ruiner » le ministère. -

Pourtant avec une LPM à 414 Mds d'euros et des budgets des Armées en constante hausse l'argent existe pour satisfaire les besoins.

Finalement, cette mutuelle coûtera plus cher pour de nombreux personnels et leur famille mais avec de moins bonnes garanties et qui sera rendue obligatoire (sauf cas de dispense) au 1^{er} janvier 2025.

Aussi la CGT demande au Minarm :

De revoir sa copie en concertation avec les organisations syndicales afin de proposer des tarifs plus avantageux pour que la PSC soit une avancée sociale pour tous. Si tel n'était pas le cas, la CGT réfléchirait à retirer sa signature et demandera au Minarm qu'elle ne soit pas obligatoire afin de laisser les personnels faire leur choix,

Montreuil, le 19 juin 2024

FNTE

263 rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex

01 55 82 89 16 - trav-etat@cgt.fr